

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 22 mars 2017 à 19h00

Convocation du 13 mars 2017

Nombre de conseillers : En exercice : 58 - Présents : 33 - Votants : 38

**PRESENTS** : Mesdames SILVESTRE - TOUCHANT

Messieurs : BALLY P – BERTHELET - BERTRAND – BLEIN - BOYET – BROCCARDO – BUISSON A (Lieudieu) - BUISSON M – CARCEL – CHAPAT – CHAPOT – COLIN - CONTAMIN – COURTOIS - CURTAUD - DEVILLERS – DREVON G - DREVON R - GERIN – GONIN – KECHICHIAN – LAMBERT – LARDEUX - LENTILLON – MANTEL – NERISSON - RAJON – REYNAUD - ROUAT – THIVOLLET - TRIPIER

**EXCUSES** : Messieurs : BALLY D - BUISSON A (Diemoz) – BUTHION – CLERC - GOUIN – GIRARDET – GIROUD – KOVACS – MUNARI – PLAT - PORETTA – ROQUEPLAN – SERMET

**Ont donné pouvoir** : S PLAT à A CHAPAT – A CLERC à G DREVON – B ROQUEPLAN à A MANTEL – Y GIROUD à G LENTILLON – JC MUNARI à JC BERTRAND

Est désigné secrétaire de séance, Monsieur Jean ROUAT.

### PRESENTATION DU BILAN TECHNIQUE 2016

---

Les agents présentent tout à tour les actions qu'ils ont réalisés en 2016 dans le cadre de leurs missions.

Le support PowerPoint qui leur est présenté, leur sera transmis.

Le Président informe les élus que le 1<sup>er</sup> rapport annuel du Syndicat vient d'être imprimé. Ils sont invités à en prendre un exemplaire. Sa diffusion va être faite dans les prochains jours.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 FEVRIER 2017

---

Aucune observation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### INFORMATION AU COMITE SYNDICAL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

---

M. le Président informe le Comité Syndical des décisions prises par délégation depuis la précédente séance, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les marchés suivants ont été signés :

- Travaux ponctuels : MOE Vienne Jardin Chuzelles - St Marcel et Combe Moulin - Topographie complémentaire. Marché attribué à VINCENT DESVIGNES INGENIERIE pour un montant de 2880€ TTC.
- Fourniture et installation d'un serveur informatique et paramétrage de l'ensemble du domaine et des postes : marché attribué à PC NET SERVICES pour un montant de 10 567,20€ TTC.
- Fourniture et installation d'un ordinateur de bureau en remplacement d'un poste défectueux : marché attribué à PC NET SERVICES pour un montant de 1 400,40€ TTC.

## 17.07 TECHNIQUE – ETUDES ET TRAVAUX PONCTUELS POUR L'ANNEE 2017

L'ensemble des besoins en termes de travaux et études hors Contrat de Rivière ont été recensés par le service technique du Syndicat.

Sachant que l'enveloppe 2017 pour les études et travaux ponctuels proposée lors du débat d'orientation budgétaire s'élevait à 158 270€ TTC et que l'estimatif des besoins en travaux et études ponctuels dépassent cette enveloppe, la Commission Travaux en milieux aquatiques s'est réunie le 7 mars 2017 pour arbitrer et valider les choix à inscrire dans le programme 2017.

Ont été retenus :

Communes	Cours d'eau	Travaux	Montants TTC
<b>SUITE DU PROGRAMME 2016</b>			
Vienne Jardin Chuzelles		Fin de l'étude géotechnique type G12 et campagne de repérage des réseaux	540 €
Vienne Jardin Chuzelles	Abereau	MOE protection crues Vienne Jardin Chuzelle / Lot n°3 - TC Abereau	13 740 €
Vienne Jardin Chuzelles	St Marcel	MOE protection crues Vienne Jardin Chuzelle / Lot n°4 - TC Bassin Versant du Saint Marcel	23 243 €
Vienne Jardin Chuzelles	Combe Moulin	MOE protection crues Vienne Jardin Chuzelle / Lot n°5 - TC Combe Moulin	14 960 €
Vienne Jardin Chuzelles	St Marcel et Combe Moulin	Elaboration des dossiers réglementaires pour les projets de travaux du ruisseau du St Marcel à Vienne et de la Combe Moulin à Chuzelles	20 000 €
Vienne Jardin Chuzelles	St Marcel et Combe Moulin	Topographie complémentaire	2 880 €
<b>PROGRAMME 2017</b>			
Jardin	Montléant	Déstabilisation aménagement chez M. Arnoux et divagation à l'aval – Reprise de l'ouvrage après passage de l'expert assurance	18 546 €
Septème	Torrent de Saint Oblas	Péage Erosion sentier pédestre – Restauration de berge par tressage de saule 12ml : 17 218€ avec 9034€ de prise en charge par la commune	8 184 €
Meyssez	Combe Malessart	Erosion vers route accès SNCF : Réalisation d'un enrochement ou d'un caisson végétalisé pour protéger la voirie communale et le poteau EDF	18 000 €
Savas-Mépin	Amballon	Curage et création d'un chenal préférentiel (fascine) pour diminuer le risque inondation du gué et réduire les atterrissements	8 000 €
Oytier St Oblas	Charentonge	Erosion bords de route de St Georges : Réalisation de fascines de saules sur 13ml + entretien pour protéger la voirie départementale	7 000 €
Chuzelles	Ruisseau du Cloutrier	Erosion vers route et poteau EDF route du Cloutrier : Lit de plants et plançons sur 29 ml pour protéger la voirie communale	20 000 €
Pont Evêque	Combe Remoulon Valeron	2 érosions : Tressage + apport terre végétale pour protéger la voirie communale	4 000 €
St Sorlin de Vienne	Combe du Rivolliet	Blocage des sédiments sur ruisseau vers le Manin : suppression de la buse pour diminution inondation pré + maisons	2 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>161 093€</b>

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE le programme de travaux et d'études ponctuels 2017**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs aux marchés dont les actions sont inscrites dans le programme 2017.**

## 17.08 FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres et recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2016,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal,

Compte de gestion	2016
Recettes de Fonctionnement	781 559,80€
Dépenses de Fonctionnement	528 098,61€
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016</b>	<b>253 461,19€</b>
Déficit ou excédent antérieur cumulé	252 371,23€
<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2016</b>	<b>505 832,42€</b>
Recettes d'Investissement	328 042,50€
Dépenses d'Investissement	282 247,00€
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>45 795,50€</b>
Déficit ou excédent antérieur cumulé	210 208,83€
<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>256 004,33€</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier de Saint Jean de Bournay est conforme à celui de l'ordonnateur et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part**
- **et l'APPROUVE.**

## 17.09 FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Ci-après le compte administratif définitif du budget du Syndicat Rivières des 4 Vallées pour l'exercice 2016.

		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	Prévus	1 845 473,95€	1 845 473,95€	
	Réalisé	282 247,00€	538 251,33€	<b>256 004,33€</b>
	Reste à réaliser	411 869,16€	303 054,00€	
Fonctionnement	Prévus	1 085 623,23€	1 085 623,23€	
	Réalisé	528 098,61€	1 033 931,03€	<b>505 832,42€</b>
	Reste à réaliser	34 641,92€	22 950,00€	
<b>Résultat global</b>				<b>761 836,75€</b>

Sous la présidence ponctuelle de M. BROCCARDO le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte administratif 2016.**

## 17.10 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	253 461,19€
- un excédent reporté de :	252 371,23€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	505 832,42€
- un excédent d'investissement de :	256 004,33€
- un déficit des restes à réaliser de :	108 815,16€
Soit un excédent de financement de :	147 189,17€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit:**

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : Excédent</b>	<b>505 832,42€</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>250 000,00€</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>255 832,42€</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent</b>	<b>256 004,33€</b>

## 17.11 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-20,  
Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical ADOPTE, à la majorité avec 3 voix contre, le budget primitif 2016 ci-dessous :**

- au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre, pour la section d'investissement

BP 2016	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 085 623,23€	1 085 623,23€
INVESTISSEMENT	1 845 473,95€	1 845 473,95€
<b>TOTAL</b>	<b>2 931 097,18€</b>	<b>2 931 097,18€</b>

Aucune liste d'articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article, n'a été dressée.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

Aucune question.

Le Président informe les élus qu'une rencontre avec la presse a eu lieu ce jour pour qu'elle relaye le bilan 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président



Patrick CURTAUD